



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/72
S/20380
9 janvier 1989

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE
LA COOPERATION DANS LA REGION DE
LA MEDITERRANEE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 6 janvier 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de Madagascar auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au message que S. E. M. Didier Ratsiraka, Président de la République démocratique de Madagascar, vous a adressé le 6 janvier 1989 à la suite de l'incident aérien qui s'est produit en Méditerranée le 4 janvier 1989 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée" et "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Blaise RABETAFIKA

ANNEXE

Lettre datée du 6 janvier 1989, adressée au Secrétaire général
par le Président de Madagascar

La nouvelle résurgence de menées agressives, annoncées officiellement, peut-être programmées et en tout cas d'ores et déjà matérialisées par l'incident aérien survenu en Méditerranée, contre la Jamahiriya arabe libyenne socialiste ne peut laisser indifférents tous les pays épris de paix et de justice.

Au moment où l'Organisation des Nations Unies peut s'enorgueillir à juste titre de succès remarquables dans le règlement de conflits internationaux meurtriers et continue d'apporter sa contribution à l'établissement de la paix et de la sécurité internationales selon des méthodes négociées, la République démocratique de Madagascar regrette vivement l'apparition de ce nouveau foyer de tension dont les justifications reposent à la fois sur des procès d'intention et une volonté délibérée de résoudre une contradiction politique par la violence.

Aussi, dans la mesure où il semble encore possible de prévenir l'irréparable, au lieu que le Conseil de sécurité se saisisse après coup d'une situation inextricable, je vous prie de tout faire, comme à votre habitude, pour que les Nations Unies puissent maîtriser le processus dangereux qui s'annonce.

En tout état de cause, la question des armes chimiques, leur fabrication autant que leur utilisation, ne peut concerner un seul pays. Le prochain forum de Paris semble tout indiqué pour en débattre démocratiquement, sans qu'un Etat, quelles que soient son importance et ses responsabilités, puisse se prévaloir du droit de régler par lui-même et unilatéralement une affaire qui relève de l'ensemble de la communauté internationale.
